



## **AUGMENTEZ LES SALAIRES PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE ! PIQUE-NIQUE MILITANT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE !**



**Ce jeudi 27 avril 2023, une centaine d'agents de l'Inrap, soutenus par d'autres collègues du secteur de la Culture ont occupé le jardin central du Ministère de la Culture.**

**L'objectif était d'obtenir des réponses politiques, devant l'inertie complète des 6 derniers mois sur le processus de revalorisation salariale pourtant signé en 2021.**

**L'envahissement de cet espace arboré a offert l'occasion de faire entendre une voix résolue et festive, face à l'assourdissant silence opposé à toutes nos sollicitations ces derniers mois. Au cours des prises de parole, il a été rappelé que pour les archéologues, 43 années, ou plus, de cotisation, c'était juste inenvisageable !**

La délégation intersyndicale (CGT, FSU, SUD, CNT) a été rapidement reçue par le Cabinet de la Ministre de la Culture. On ressort de cet échange avec quelques paroles fermes :

- La tranche 2 de la revalorisation salariale est acquise et sera versée avec rétroactivité à janvier 2023 ;**
- L'objectif c'est juin, mais le Ministère nous dit ne pas maîtriser les délais de « l'engorgement administratif » permettant la signature des arrêtés et donc la mise en paiement.**
- Le Ministère nous assure qu'en dépit des oppositions de Bercy, responsable du retard pris sur la tranche 2, l'accord signé en 2021 a « de la valeur », que « l'engagement est évident » et que le ministère de la Culture fera tout pour obtenir ce qui est signé ».**

Comprenez que dans la période où on nous serine avec l'endettement de l'Etat, Bercy décide d'examiner toutes les dépenses, y compris celles qui sont attachées à un accord signé entre le ministère, la direction et les organisations syndicales de l'Inrap...

La directrice de cabinet adjointe, conseillère sociale de la ministre, entend par ailleurs qu'un effort de transparence est nécessaire sur 2 points :

- **Nous devons être informés de la signature des arrêtés dès qu'elle est acquise ;**

- **La mise en paiement de la tranche 2 avec rétroactivité doit nous être confirmée début juin ;**

**La directrice de cabinet entérine le principe qu'il nous faut reprendre urgemment les discussions sur la tranche 3 et le travail technique permettant de mettre à jour la mesure des écarts à finir de compenser ; ceci sans attendre le versement de la tranche 2 et le mois de juillet. Un rendez-vous doit donc nous être donné au mois de mai...de cette année !**

En plein milieu des vacances et face à l'absence d'information, les agents de l'Inrap, soutenus par d'autres secteurs de la Culture, ont su se mobiliser ! Nos revendications sur le rattrapage des salaires sont plus que jamais d'actualité. Les organisations syndicales de l'Inrap restent et resteront extrêmement vigilantes pour assurer la mise en œuvre des engagements sur les salaires comme sur le reste !

**À défaut de confirmation, début juin, de du paiement de la tranche 2, les Journées Européennes de l'Archéologie à l'Inrap pourraient avoir du plomb dans l'aile !**

